

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

3 MAI 2005

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'HÉPATITE C
DÉPOSÉE PAR **MME CHANTAL BERTOUILLE.**

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'HÉPATITE C	5

DÉVELOPPEMENTS

En Belgique, on estime qu'environ 100.000 personnes seraient porteuses du virus de l'hépatite C. Bien que contaminant 7 fois plus de personnes que le SIDA et tuant 4 fois plus que ce virus, force est de constater qu'encore près de 75 % des personnes contaminées ignorent être porteuses du virus de l'hépatite C.

Il s'agit donc d'un véritable problème de santé publique que nous ne pouvons ignorer. Il est aujourd'hui impératif que la Communauté française travaille à la fois sur deux axes majeurs : la sensibilisation et la prévention. L'objectif à terme étant de réduire le nombre de cas porteurs de la maladie.

Le virus de l'Hépatite C n'a été identifié qu'il y a peu de temps, en 1989. Il existe plusieurs variétés de virus C réparties en groupes dits « génotypes », numérotés de 1 à 6.

Cette maladie se transmet essentiellement par la voie sanguine, bien que la contamination de la mère à l'enfant et par les relations sexuelles non protégées est possible.

Il existe des comportements et des attitudes qui permettent de prévenir ce type de maladie et plus particulièrement les maladies du foie. On peut citer une consommation raisonnable d'alcool, une consommation ordonnée et contrôlée de médicaments, ou encore le non échange d'objets pouvant être en contact avec le sang.

Si il existe une vaccination contre les formes A et B, le type C en est actuellement dépourvu. On estime ainsi que sur 100 personnes atteintes de l'Hépatite C, 90 ne présenteront aucun signe visible de la maladie et ne se sentiront pas malades ; 20 à 30 vont guérir spontanément au cours des semaines suivant la contamination ; 70 à 80 deviendront des porteurs chroniques de l'hépatite C après 6 mois. Le sang de ces derniers contient le virus qui aura tout le loisir de se multiplier, certains d'entre eux risquent de développer, 10 à 20 ans, après leur contamination une cirrhose du foie, voire plus rarement un cancer du foie.

L'hépatite C est pourtant une maladie dont on peut guérir. Même si les chances de guérison sont évaluées actuellement à 1 chance sur 2 et que les effets secondaires du traitement peuvent être de taille, les personnes dont le traitement est entamé relativement tôt dans la déclaration de la maladie peuvent en guérir.

Actuellement, la Communauté française n'or-

ganise pas véritablement de campagne spécifique de sensibilisation aux risques de l'hépatite C. Ainsi, les risques de contamination par l'hépatite C sont souvent mis en parallèle avec les risques de contamination du SIDA et le problème de l'hépatite C est trop souvent relégué au second plan. Les campagnes menées actuellement en matière d'hépatite C se concentrent essentiellement sur des groupes à risque spécifique tels que les toxicomanes, les hémophiles, les hémodialysés, les enfants nés d'une mère atteinte de l'hépatite C, les donneurs d'organes ou de tissus, les personnes qui se font faire des tatouages, ou des piercings, ainsi que les personnes qui ont reçu des produits suspects avant la mise en œuvre des tests ELISA de la 2ème génération en 1991.

Dans l'application de sa politique, la Communauté française tient un registre statistique de la maladie dans la mesure où elle est à déclaration obligatoire et a participé en collaboration avec la Région wallonne à la campagne « L'hépatite C, il faut la traquer »

La Communauté française agit globalement, mais il est important de proposer de nouvelles alternatives en matière de sensibilisation, d'information et de prévention.

Il paraît donc important aujourd'hui de mettre en place un véritable programme de lutte contre l'hépatite C dont les priorités seront :

- Renforcement du dépistage par les médecins généralistes ;
- Améliorer la prise en charge des patients ;
- Soutenir la recherche scientifique ;
- Mettre plus de moyens financiers dans la prise en charge de cette maladie.

La France a, par exemple, pris les choses en main dès 1999 à travers son programme national de santé publique. Six programmes spécifiques ont été mis en place :

- La population cible a été élargie ;
- Les médecins généralistes ont été encore plus sensibilisés à la détection de la maladie ;
- Des campagnes « grand public » ont été mises

en place ;

— Un numéro vert a été installé. . . .

En Belgique, tant les communautés que les régions ou encore l'Etat fédéral sont compétents pour intervenir en matière de lutte contre l'hépatite C. En mai 2002, le sénat adoptait une résolution demandant notamment au Gouvernement fédéral :

— De poursuivre et de développer l'organisation d'une journée nationale de l'hépatite C ;

— D'organiser une campagne de sensibilisation auprès des médecins, des publics cibles à risque et de la population générale ;

— De mettre à l'ordre du jour de la Conférence interministérielle de la Santé publique la problématique de l'Hépatite C et ses différentes dimensions.

L'hépatite C est donc une maladie extrêmement contagieuse et mortelle. Cependant, détectée à temps, celle-ci peut être soignée. Un travail de sensibilisation et de prévention doit impérativement être accompli, que ce soit parmi les groupes à risque ou encore parmi le « grand public ». Tout comme pour d'autres maladies, il est important que l'hépatite C soit abordée de manière spécifique dans le cadre des différentes campagnes de prévention menées en Communauté française.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'HÉPATITE C

Considérant que l'hépatite C est une maladie particulièrement virulente ;

Considérant que l'hépatite C est une maladie qui non soignée représente un fort taux de mortalité ;

Considérant que malgré les risques de contamination, cette maladie est particulièrement méconnue du grand public ;

Considérant que la lutte contre l'hépatite C concerne tous les niveaux de pouvoir en Belgique ;

Considérant que la recherche scientifique doit être soutenue dans sa recherche d'un traitement et d'un vaccin en vue de lutter contre l'hépatite C ;

Considérant que la Communauté française s'est déjà associée avec la Région wallonne en vue de mener une première campagne de sensibilisation ;

Considérant qu'il est important qu'au même titre que pour d'autres maladies, des campagnes spécifiques soient menées en vue de lutter contre l'hépatite C comme c'est le cas dans d'autres pays ;

Considérant que les patients et les familles doivent bénéficier de structures de soutien et d'écoute efficaces.

Le Parlement de la Communauté française invite le Gouvernement de la Communauté française à lutter contre l'hépatite C :

- 1° en participant activement à la journée nationale de l'hépatite C ;
- 2° en organisant une campagne de sensibilisation et de prévention auprès des médecins, des groupes dits à risque et du grand public ;
- 3° en mettant à l'ordre du jour de la Conférence interministérielle de la Santé publique la problématique de l'hépatite C et ses différentes dimensions ;
- 4° en soutenant la recherche scientifique dans la mise au point de nouveaux traitements ;
- 5° en mettant en place un service de soutien, d'aide et d'information en faveur des personnes souffrant de l'hépatite C et de leur famille.

Ch. BERTOUILLE